

## RAPPORT (2023) DU COMITÉ DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES

1. L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) est entré en vigueur le 22 février 2017. Le présent rapport porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 5 octobre 2023.
2. Au cours de la période considérée, le Comité de la facilitation des échanges (CFE) a tenu trois réunions formelles: les 21 et 22 mars ([G/TFA/M/25](#)), les 15 et 16 juin ([G/TFA/M/26](#)) et du 3 au 5 octobre 2023 ([G/TFA/M/27](#)<sup>1</sup>).
3. Le Comité a également tenu une réunion informelle le 26 juillet 2023. Comme l'indique le rapport résumé du Président ([JOB/TF/235](#)), l'objectif de cette réunion était d'obtenir du Comité des informations en retour sur un certain nombre de points: questions de mise en œuvre découlant de la CM12; bonnes pratiques et éléments nécessaires au bon fonctionnement des comités nationaux de facilitation des échanges; préparation de la session spécifique sur l'assistance technique et le renforcement des capacités; et régularisation du partage de données d'expérience/des discussions thématiques du Comité.
4. M. Carlos Guevara (Équateur) a été élu Président du Comité pour la période 2023-2024 le 4 avril 2023.
5. Au cours de la période considérée, les travaux du CFE ont essentiellement porté sur les principaux domaines suivants: questions relatives à la mise en œuvre et à l'administration de l'AFE; échange de données d'expérience/discussions thématiques; rédaction d'un document sur les bonnes pratiques et les éléments nécessaires au bon fonctionnement des CNFE; questions de mise en œuvre découlant de la CM12; mise à jour du Rapport sur le commercial mondial de 2015 en ce qui concerne les avantages et les difficultés liés à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges; session spécifique sur les questions de transit concernant les pays sans littoral Membres et sur l'assistance et le renforcement des capacités; séances informelles sur la préparation aux catastrophes; et travaux du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF).

### 1 QUESTIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE ET À L'ADMINISTRATION DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES (AFE)

- 1.1. Le nombre total de Membres qui ont ratifié l'AFE est resté de 156 (95% des Membres), aucun autre Membre n'ayant ratifié l'accord au cours de la période considérée.
- 1.2. Le Comité a procédé à l'examen des notifications reçues au titre de l'AFE à chacune des réunions qu'il a tenues au cours de la période considérée. La liste complète des notifications reçues figure à l'annexe 1.

#### 1.1 Notifications en matière de transparence

- 1.3. En vertu de la section I de l'Accord, les Membres sont tenus de présenter un certain nombre de notifications en matière de transparence au titre des articles 1:4 (procédures d'importation, d'exportation et de transit); 10:4.3 (guichet unique); 10:6.2 (courtiers en douane) et 12:2.2 (échange de renseignements douaniers). Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 26 notifications en matière de transparence.

---

<sup>1</sup> À paraître.

## 1.2 Notifications concernant la mise en œuvre

### 1.2.1 Articles 15 et 16

1.4. Les pays en développement et les pays les moins avancés Membres souhaitant invoquer les flexibilités particulières prévues par l'AFE sont tenus de le faire conformément aux dispositions de la section II de l'Accord (articles 13 à 22). Dans la section II, il est disposé que les Membres sont tenus de notifier leurs engagements de mise en œuvre au Comité conformément aux articles 15 et 16.

1.5. Au cours de la période considérée, trois Membres (Guinée, Népal et Tanzanie) ont présenté des notifications au titre de l'article 16 (dispositions désignées comme relevant des catégories B et C) indiquant leurs dates définitives pour la mise en œuvre des dispositions relevant de la catégorie C. Ces notifications étaient présentées conformément à une prolongation approuvée à la réunion du Comité du 15 août 2023.<sup>2</sup> Deux autres Membres ont bénéficié de prolongations jusqu'au 31 décembre 2023 pour la notification de leurs dates définitives concernant les dispositions relevant de la catégorie C, et un Membre a jusqu'au 31 décembre 2023 pour notifier ses dates définitives pour la mise en œuvre des dispositions relevant de la catégorie B.

1.6. Neuf Membres ont notifié les arrangements techniques et les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions relevant de la catégorie C.

### 1.2.2 Article 17

1.7. Le Comité a reçu 15 demandes de report des dates définitives pour la mise en œuvre des engagements des catégories B et C au titre de l'article 17 de l'AFE ("Mécanisme d'avertissement rapide"). Il a reçu quatre demandes de deuxième report des dates de mise en œuvre notifiées.

### 1.2.3 Article 19

1.8. L'article 19 de l'AFE permet aux pays en développement et aux pays les moins avancés Membres de transférer des dispositions notifiées entre les catégories B et C. Au cours de la période considérée, le Comité a reçu six notifications au titre de l'article 19, dont une faisait état de transferts de dispositions de la catégorie B à la catégorie C, et cinq indiquaient des transferts de dispositions de la catégorie C à la catégorie B.

### 1.2.4 Mise en œuvre accélérée

1.9. Trois Membres ont notifié la mise en œuvre accélérée d'un certain nombre de dispositions de l'AFE dans les documents [G/TFA/N/MDV/3/Add.2](#) et [G/TFA/N/MDV/3/Add.3](#) pour les Maldives, dans le document [G/TFA/N/MMR/1/Add.4](#) pour le Myanmar et dans le document [G/TFA/N/KHM/1/Add.4](#) pour le Cambodge.<sup>3</sup>

## 1.3 Notifications relatives à l'assistance technique et au soutien pour le renforcement des capacités

1.10. Conformément à l'article 22 de l'AFE, les Membres donateurs sont tenus de communiquer des renseignements concernant la fourniture de soutien pour le renforcement des capacités (article 22:1) et concernant les processus et mécanismes de demande d'assistance (article 22:2). Au cours de la période considérée, six Membres donateurs ont présenté des notifications conformément à ces articles. L'article 22:3 exige des Membres qui souhaitent demander une assistance technique et un soutien pour le renforcement des capacités qu'ils notifient leurs points de contact. Dix-sept pays en développement et pays les moins avancés Membres ont présenté des notifications au titre de l'article 22:3. (annexe 1.5)

---

<sup>2</sup> [G/TFA/M/23](#).

<sup>3</sup> La mise en œuvre accélérée a été annoncée à la réunion du Comité des 3-5 octobre 2023 et la notification a été distribuée le 24 octobre 2023.

## 2 ÉCHANGE DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE/DISCUSSIONS THÉMATIQUES

### 2.1 Exposés présentés dans le cadre de l'échange de données d'expérience

2.1. Au cours de la période considérée, le Comité a entendu les exposés suivants présentés par des Membres de l'OMC dans le cadre de l'échange de données d'expérience: à la [réunion des 21-22 mars](#), "[Numérisation des procédures commerciales transfrontières](#)" (Honduras et USAID); "[Amélioration des procédures d'autorisation des exportations et des importations d'aliments transformés](#)" (Pérou); "[Décisions anticipées](#)" (Madagascar); "[Formation des commissionnaires en douane](#)" (Malawi), et "[Réformes de la facilitation des échanges: l'AFE et au-delà](#)" (Inde); à la [réunion des 15-16 juin 2023](#) "[Améliorations du commerce électronique des petits colis pour les PME](#)" (Cambodge); "[Améliorations concernant la facilitation des échanges dans le cadre du CNFE en El Salvador](#)" (El Salvador); et "[La digitalisation du certificat du contrôle technique à l'export](#)" (Tunisie); et à la [réunion des 3-5 octobre](#) "[Contrôle du fret et du transit dans le cadre des importations par voie aérienne](#)" (Brésil); "[Facilitation des échanges: Commerce et logistique](#)" (Inde); "[Accroissement de la transparence et de la prévisibilité pour le secteur privé](#)" (Jordanie); "[Systèmes et technologies agricoles destinés à faciliter les échanges \(T-FAST\)](#)" (Paraguay), et "[Progrès réalisés par le Comité national de la facilitation des échanges du Pérou](#)"(Pérou).

### 2.2 Régularisation du partage de données d'expérience/des discussions thématiques du Comité

2.2. À la réunion informelle du 26 juillet 2023, le Comité a examiné deux mesures prospectives possibles: i) identifier des thèmes spécifiques à examiner sur une base annuelle; et ii) identifier des résultats concrets pour tirer parti des renseignements et des données d'expérience présentés lors de futures séances de partage de données d'expérience, comme par exemple un document similaire à celui qui en cours d'élaboration sur les bonnes pratiques et les éléments nécessaires au bon fonctionnement des CNFE.

2.3. Après un échange de vues sur les mesures prospectives proposées, le Président a noté qu'un soutien avait été exprimé en faveur de l'obtention d'un résultat concret qui pourrait être une compilation des enseignements tirés et des bonnes pratiques identifiés comme partagés avec le Comité. La compilation inclurait aussi des renseignements communiqués par les Membres bénéficiaires et les donateurs, et serait mise à jour chaque année.

2.4. Le Président a invité le Comité à identifier au moins 10 sujets pour le partage de données d'expérience, qui couvriraient un certain nombre de réunions du Comité en 2024. Il a ensuite distribué une liste de propositions de thèmes reçues des Membres dans le document [JOB/TF/238](#).

2.5. À la réunion des 3-5 octobre 2023, le Président a invité les Membres à indiquer leurs cinq principales priorités parmi celles figurant dans le document [JOB/TF/238](#) pour le lundi 30 octobre 2023. Il distribuerait ensuite une compilation des priorités identifiées et organiserait une discussion informelle ciblée pour novembre 2023 afin d'affiner les priorités et de définir les prochaines étapes.

## 3 DOCUMENT CONTENANT LES BONNES PRATIQUES ET LES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DES CNFE

3.1. Le Comité a décidé, au titre de l'examen quadriennal de l'AFE effectué en 2021 ([G/TFA/2](#), 9.3 v)), de rédiger un document contenant une série de bonnes pratiques et d'éléments nécessaires au bon fonctionnement des CNFE, en s'appuyant sur les séances d'échange de données d'expérience qui s'étaient tenues au Comité depuis 2017.

3.2. Au cours de ses réunions tenues les 21-22 mars et 15-16 juin 2023, ainsi que lors de la réunion informelle du 26 juillet 2023, le Comité a eu des échanges sur l'élaboration d'un premier projet de document, qui serait non contraignant et consensuel, identifiant ces bonnes pratiques et éléments susceptibles d'être bénéfiques aux Membres. Ce projet serait fondé sur les contributions des Membres, y compris les principes communiqués par les États-Unis dans le document [G/TFA/W/91](#). À la réunion informelle du 26 juillet 2023, le Secrétariat a été invité à distribuer le un premier projet contenant les contributions reçues des Membres, projet qui a été distribué sous la cote [G/TFA/W/96/Rev.1](#).

3.3. À la réunion des 3-5 octobre 2023, le Président a invité les Membres à présenter des observations écrites au sujet du document [G/TFA/W/96/Rev.1](#) pour le 30 octobre 2023. Il distribuerait ensuite un projet révisé qui serait examiné ultérieurement par le Comité.

#### **4 QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE DÉCOULANT DE LA CM12:**

##### **4.1 Amélioration du fonctionnement du Comité de la facilitation des échanges ([G/L/1474](#); [G/TFA/W/88](#); [G/C/W/824/Rev.1](#); [JOB/TF/234](#); [JOB/TF/237](#))**

4.1. Le 9 mars 2023, le Président du Conseil du commerce des marchandises (CCM) a distribué une communication ([JOB/CTG/24](#)) demandant aux présidents des organes subsidiaires du CCM d'organiser des discussions dans le cadre de leurs comités afin de permettre aux Membres d'identifier les domaines d'amélioration possible concernant le fonctionnement du Comité. Les domaines en question ont été récapitulés par le Président du CCM dans le document intitulé "Prochaines étapes proposées par le Président après la réunion informelle du 31 mars 2023" ([JOB/CTG/27](#)). Une mise à jour a été distribuée sous la cote [JOB/CTG/32](#).

4.2. À sa réunion des 21 et 22 mars 2023, le Comité a eu un premier échange sur cette question. Le 13 juin 2023, avant la réunion des 15 et 16 juin 2023, le Président a distribué le document [JOB/TF/234](#), qui regroupait la liste des suggestions visant à améliorer le fonctionnement du Comité formulées par les Membres à la réunion des 21 et 22 mars 2023 plus des contributions écrites complémentaires, la pratique actuelle du Comité au regard de ces suggestions, et un certain nombre de suggestions émanant du Président sur les pratiques qui, selon lui, seraient faciles à mettre en œuvre à court terme.

4.3. Le document [JOB/TF/234](#) a servi de base aux discussions sur cette question lors de la réunion informelle du 26 juillet 2013. Pour faire suite à cette réunion et à la distribution du document [JOB/TF/235](#) (rapport résumé du Président), et comme convenu au cours de la réunion, le Président a distribué une communication ultérieure portant la cote [JOB/TF/237](#), qui exposait la ligne d'action proposée pour chaque proposition présentée par les Membres sur la manière d'améliorer le fonctionnement du CFE.

4.4. D'après le tableau contenu dans le document [JOB/TF/235](#), il existait deux propositions pour adoption par le Comité suivant une procédure écrite: 1) le Secrétariat aurait pour instruction de distribuer un ordre du jour annoté avant les réunions formelles du Comité de la facilitation des échanges, dix jours avant la réunion. Ce document décrirait chacun des points de l'ordre du jour et fournirait le contexte pertinent afin d'aider les délégations à se préparer; et 2) un eAgenda serait mis en œuvre à titre d'essai, sous réserve de considérations budgétaires et de ressources. Sous réserve de considérations budgétaires et de ressources, l'essai de l'eAgenda se ferait pour la première réunion du CFE de 2014.

4.5. Aucune objection concernant les propositions n'ayant été formulée à la date limite du 20 septembre 2023, les propositions ont été considérées comme ayant été adoptées par le Comité.

4.6. À la réunion des 3-5 octobre 2023, le Président a invité les délégations à présenter toute observation additionnelle concernant le projet de rapport ([JOB/TF/237](#)) pour le 30 octobre 2023, après quoi il serait finalisé et présenté au CCM avant sa réunion du 30 novembre 2023.

##### **4.2 Réponse de l'OMC à la pandémie ([G/L/1475](#); [G/TFA/W/89](#))([G/TFA/W/97/Rev.1](#))**

4.7. Le Président du Comité du CFE avait présenté un rapport au CCM sur la réponse à la pandémie (document [G/L/1475](#) du 21 décembre 2022). Ce rapport indiquait que la principale initiative du CFE était le recueil des mesures de facilitation des échanges mises en œuvre par les Membres de l'OMC et les observateurs en réponse à la COVID-19, telles qu'elles avaient été présentées au CFE ([G/TFA/W/40/Rev.4](#)).

4.8. À la suite des échanges qui ont eu lieu sur cette question aux réunions du Comité des 21 et 22 mars 2023 et des 15 et 16 juin 2023, le Secrétariat a reçu pour instruction, à la réunion informelle du 26 juillet 2023, de rédiger un résumé des mesures prises au titre de quatre rubriques thématiques: "Publication et disponibilité des renseignements"; "Mainlevée et dédouanement des marchandises"; "Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit" et "Autres

mesures liées à la facilitation des échanges déclarées". Un projet de résumé a été distribué sous la cote [G/TFA/W/97/Rev.1](#).

4.9. À la réunion des 3-5 octobre 2023, le Président a invité les délégations à présenter toute observation additionnelle concernant le projet de rapport ([JOB/TFA/97/Rev.1](#)) pour le 30 octobre 2023 afin que ce document puisse être finalisé et présenté au CCM avant sa réunion du 30 novembre 2023.

## **5 MISE À JOUR DU RAPPORT SUR LE COMMERCIAL MONDIAL DE 2015 EN CE QUI CONCERNE LES AVANTAGES ET LES DIFFICULTÉS LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

### **5.1 Document de travail de la Division de la recherche économique et des statistiques (ERSD) de l'OMC concernant les effets sur le commerce et le bien-être de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges**

5.1. Dans le cadre de son examen quadriennal de l'AFE conclu en 2021, le Comité a demandé à la Division de la recherche économique et des statistiques de l'OMC de mettre à jour son Rapport sur le commercial mondial de 2015 en ce qui concerne les avantages et les difficultés liés à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, y compris les projections de données, et de rendre compte des résultats au Comité de la facilitation des échanges au plus tard à sa première réunion formelle de 2023.

5.2. En conséquence, l'ERSD a présenté un document de travail concernant les [effets sur le commerce et le bien-être de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges](#), ainsi qu'une partie des premiers résultats de ses travaux consacrés à l'impact de l'AFE sur les coûts du commerce. Parmi les principaux résultats, cette étude montrait que l'AFE avait entraîné un accroissement des échanges de 231 milliards d'USD, le commerce mondial des produits agricoles ayant augmenté en moyenne de 5%, celui des produits manufacturés de 1,5% et le commerce total de 1,17%. Ces augmentations résultaient largement de la croissance du commerce dans les pays les moins avancés Membres, où les exportations de produits agricoles avaient progressé de 17%, les exportations de produits manufacturés de 3,1% et les exportations totales de 2,4% dans le cadre de l'AFE. Les estimations indiquaient en outre une augmentation de 16% à 22% du commerce des produits agricoles entre les Membres en développement qui avaient pris des engagements au titre de l'AFE. L'étude montrait aussi que le PIB réel au niveau mondial avait progressé de 0,12%, les gains étant concentrés sur les pays les moins avancés et les pays en développement Membres. Les exposés peuvent être consultés dans la base de données de l'AFE: [The impact of the TFA Trade Costs](#) et [Trade and Welfare Effects on the TFA](#).

### **5.2 Contribution en évolution des politiques de facilitation des échanges à l'accroissement du commerce**

5.3. À la demande des États-Unis, l'OCDE a présenté un premier projet de mise à jour de ses travaux de quantification de l'impact sur le commerce des domaines d'action au titre de l'AFE à l'aide de ses indicateurs de facilitation des échanges (IFE). Les principales constatations étaient les suivantes: l'effet des réformes en matière de facilitation des échanges sur les flux commerciaux avait continué de progresser au cours du temps; la réduction des coûts du commerce due aux politiques de facilitation des échanges avait entraîné un effet d'accroissement des échanges quantitativement important sur l'ensemble des secteurs; l'automatisation et la simplification des procédures à la frontière étaient les éléments qui avaient le plus contribué à accroître les échanges au niveau mondial; les améliorations apportées aux pratiques opérationnelles semblaient l'élément le plus prometteur; et les politiques de facilitation des échanges renforçaient les relations commerciales existantes tout en instaurant de nouvelles. L'exposé peut être consulté à l'adresse suivante: [The Evolving Contribution of Trade Facilitation Policies to Enhancing Trade](#).

### **5.3 Procédures douanières pour les produits immatériels**

5.4. Un Membre a posé des questions sur la réglementation d'un autre Membre intitulée "Transfert des biens autoconsommés" dans le document [G/TFA/Q/IDN/1](#). Les réponses à ces questions ont été distribuées dans le document [G/TFA/Q/IDN/2](#).

## **6 SESSION SPÉCIFIQUE SUR LES QUESTIONS DE TRANSIT CONCERNANT LES PAYS SANS LITTORAL MEMBRES**

6.1. Au titre du premier examen quadriennal de l'AFE ([G/TFA/2](#)), le Comité a décidé qu'à chaque réunion du printemps, il y aurait un examen des questions de transit concernant les pays sans littoral Membres, jusqu'à la conclusion de l'examen suivant de l'AFE.

6.2. Au cours de la période considérée, la session spécifique sur les questions de transit a eu lieu (en mode informel) lors de la réunion des 15 et 16 juin 2023. Elle comportait deux programmes: 1) "Préparation aux catastrophes: Une vue de la frontière des pays en développement sans littoral", parrainé par les États-Unis, et 2) "Surmonter les difficultés des opérations de commerce et de transit", coordonné par le Groupe des pays en développement sans littoral (PDSL).

6.3. Dans le cadre du programme organisé par le Groupe des PDSL, le Kazakhstan a animé une discussion sur les difficultés particulières rencontrées par les PDSL en ce qui concerne le transit des marchandises. Des intervenants de l'Eswatini, du Gabon, du Pakistan et du Zimbabwe ont présenté les résultats d'un atelier organisé par le TFAF, qui s'était tenu au cours de la semaine entre les PDSL et les pays de transit Membres, avec des fonctionnaires de l'OMC et des partenaires de développement. À l'occasion de cet atelier, des solutions concrètes avaient été mises au point pour pallier les difficultés liées aux formalités douanières, aux garanties de transit, aux scellés et au traçage des conteneurs, aux corridors de transit et à l'amélioration du soutien aux Membres de l'OMC pour l'application de l'AFE en lien avec les activités de transit. Plusieurs organisations internationales – Banque mondiale, CAE, COMESA, CNUCED, OMD et UN-OHRLS – ont aussi présenté leurs travaux et leurs programmes de soutien en faveur des PDSL, et la Mongolie a mis en avant ses expériences récentes portant sur la coordination du transit.

6.4. Plusieurs solutions ont été élaborées au cours de l'atelier, par exemple: i) des mécanismes coordonnés et intégrés de gestion à la frontière; ii) le contrôle conjoint du mouvement des personnes et des marchandises à travers les frontières; iii) des initiatives de renforcement des capacités au moyen d'instruments internationaux afin de garantir les pratiques les meilleures et les plus efficaces; iv) l'harmonisation des procédures de transit; et v) l'accent mis sur le Programme d'action de Vienne.

6.5. Le Coordonnateur du Groupe des PDSL (le Botswana) a présenté au Comité de la facilitation des échanges un rapport sur la session, qui figure dans l'annexe 4 du présent document.

6.6. Tous les exposés sur les questions de transit présentés au cours de la session spécifique peuvent être consultés sur le [site Web de la Base de données de l'AFE](#).

## **7 SESSION SPÉCIFIQUE SUR L'ASSISTANCE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS**

7.1. Conformément à l'article 21:4 de l'AFE, le Comité a tenu sa session spécifique annuelle sur l'assistance et le renforcement des capacités le 5 octobre 2023.

7.2. Cette session portait sur les sujets suivants: i) examen des progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités visant à soutenir la mise en œuvre, y compris des cinq principales dispositions de la catégorie C, identifiées par les dates définitives notifiées, à effectuer dans la période de deux ans allant de 2024 à 2025; ii) échange d'expériences et de renseignements sur les programmes d'assistance et de soutien pour le renforcement des capacités et sur les programmes de mise en œuvre en cours, y compris les difficultés rencontrées et les succès obtenus; iii) réception d'un rapport des organisations internationales et régionales et d'autres organismes soutenant la mise en œuvre de l'AFE sur les activités qu'ils avaient menées pendant la période allant d'octobre 2022 à octobre 2023 ([G/TFA/TFAF/W/2](#)).

7.3. Des discussions plus générales ont aussi été tenues sur le soutien à la mise en œuvre en cours au sens plus large, ainsi que sur les possibilités de collaboration et de coopération futures. Tous les exposés présentés au cours de la session peuvent être consultés dans la [base de données de l'AFE](#).

## **8 SÉANCES INFORMELLES SUR LA PRÉPARATION AUX CATASTROPHES**

8.1. Les États-Unis ont tenu une séance d'information sur la préparation aux catastrophes en marge de la réunion du Comité de la facilitation des échanges des 21 et 22 mars 2023. Le but était de permettre un échange d'expériences et de souligner les difficultés rencontrées par les Membres de l'OMC, les organismes d'aide humanitaire et les autres organisations non gouvernementales pour faire circuler l'aide humanitaire et les fournitures de secours à travers les frontières internationales en période de catastrophe. Les États-Unis ont rendu compte au Comité du résultat de cette séance.<sup>4</sup>

8.2. Le 16 juin 2023, dans le cadre de la session spécifique sur les questions de transit concernant les pays sans littoral, les États-Unis ont organisé un programme intitulé "Préparation aux catastrophes: Une vue de la frontière des pays en développement sans littoral". Ils ont animé une discussion complémentaire afin d'examiner les difficultés particulières rencontrées par les PDSL, les organismes d'aide et les organisations non gouvernementales pour faire circuler l'aide humanitaire et les fournitures de secours à travers les frontières internationales en période de catastrophe. Ils ont présenté un rapport sur cette séance au Comité.<sup>5</sup>

8.3. Le 6 octobre 2023, les États-Unis ont tenu une troisième séance informelle sur la "préparation aux catastrophes et la facilitation des échanges".

8.4. Voir à l'annexe 5 le programme des séances sur la préparation aux catastrophes.

## **9 "FACILITER LES SECOURS HUMANITAIRES DANS LES SITUATIONS D'URGENCE" – COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE CANADA, LES ÉTATS-UNIS, LE HONDURAS, LE TERRITOIRE DOUANIER DISTINCT DE TAIWAN, PENGHU, KINMEN ET MATSU, LA TÜRKIYE ET L'UNION EUROPÉENNE [G/TFA/W/94/REV.1](#)**

9.1. À la réunion des 3-5 octobre 2023, le Comité a pris note d'une communication intitulée "Faciliter les secours humanitaires dans les situations d'urgence" présentée par le Canada, les États-Unis, le Honduras, le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu, la Türkiye et l'Union européenne, reproduite dans le document [G/TFA/W/94/Rev.1](#).

## **10 PROMOUVOIR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES GRÂCE À LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET AUX TECHNOLOGIES DE L'INTELLIGENCE**

10.1. Lors de ses réunions des 21 et 22 mars 2023 et des 15 et 16 juin 2023, le Comité a pris note d'une communication de la Chine intitulée "Promouvoir la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges grâce à la révolution numérique et aux technologies de l'intelligence", reproduite dans le document [G/TFA/W/90](#). À sa réunion des 3-5 octobre 2023, le Comité a pris note d'une communication révisée présentée conjointement par la Chine et la Mongolie, reproduite dans le document [G/TFA/W/90/Rev.1](#).

## **11 RENFORCER LE RÔLE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES DANS LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – COMMUNICATION DES ÉTATS-UNIS ([G/TFA/W/95/REV.1](#))**

11.1. À la réunion des 3-5 octobre 2023, le Comité a pris note d'une communication des États-Unis intitulée "Renforcer le rôle de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges dans la promotion de la sécurité alimentaire", reproduite dans le document [G/TFA/W/95/Rev.1](#).

---

<sup>4</sup> [G/TFA/M/25](#).

<sup>5</sup> [G/TFA/M/26](#).

---

## **12 MESURES LIÉES AU COMMERCE PRISES PAR L'INDE AU TITRE DE LA RÉPONSE À LA PANDÉMIE DE COVID-19 ET DE LA PRÉPARATION AUX PANDÉMIES FUTURES (JOB/TF/236)**

12.1. À la réunion des 3-5 octobre 2023, le Comité a pris note d'une communication de l'Inde intitulée "Mesures liées au commerce prises par l'Inde au titre de la réponse à la pandémie de COVID-19 et de la préparation aux pandémies futures", reproduite dans le document [JOB/TF/236](#).

## **13 MÉCANISME POUR L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

13.1. Au cours de la période considérée, le TFAF a concentré ses travaux sur le soutien au renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des PMA Membres afin d'améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges et de renforcer les capacités de coordination pour la mise en œuvre de l'AFE, de faire correspondre les manifestations d'intérêt et les dons au titre du Mécanisme, et de travailler avec un groupe représentatif de Membres du Comité de la facilitation des échanges (Comité du plan de travail) à l'élaboration du plan de travail pour 2024.

13.2. Une manifestation d'intérêt a été distribuée au nom d'un PMA Membre, et une demande de don pour l'élaboration de projets (DEP) a été reçue d'un PMA Membre.

13.3. Les activités d'assistance technique suivantes ont été menées à bien: i) un atelier régional pour les pays insulaires du Pacifique; ii) un atelier national avec les Maldives; iii) un atelier national en ligne avec l'Égypte; iv) la participation du Secrétaire du CNFE de Madagascar à la réunion de mars du CFE; v) un atelier régional en ligne avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO); vi) un atelier national avec El Salvador; vii) la participation à un atelier régional pour les CNFE d'Asie centrale; viii) la participation à un atelier régional pour les Balkans; ix) un atelier régional avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI); x) un atelier thématique pour les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays de transit; et xi) un atelier régional pour les PDSL en Eurasie.

13.4. Les activités d'assistance technique menées par le TFAF sont indiquées en détail à l'annexe 6.

13.5. Le TFAF a organisé une retraite avec les partenaires visés à l'annexe D pour examiner la collaboration au plan de travail du TFAF pour 2023 et recevoir les suggestions des partenaires concernant la mise en œuvre par le TFAF du rapport de l'évaluation indépendante.

13.6. L'examen indépendant du TFAF, effectué conformément aux lignes directrices opérationnelles du TFAF, s'est achevé au début de 2023. Le TFAF a déjà appliqué certaines recommandations telles que l'intensification des efforts de promotion des manifestations d'intérêt comme outil de mise en correspondance. Il recensera les modifications supplémentaires et en débattrà avec les Membres après la réunion du Comité qui se tiendra du 3 au 5 octobre 2023. Les résultats seront communiqués au Comité début 2024.

13.7. Conformément au nouveau cadre du TFAF, un projet de plan de travail pour 2024 ([G/TFA/TFAF/W/3](#)) a été élaboré en coopération avec le Comité du plan de travail, qui est composé de Membres intéressés. À la réunion du Comité des 3-5 octobre 2023, le Président a invité les Membres à présenter par écrit toute observation sur le projet de plan de travail pour le 30 octobre 2023, avant la finalisation du plan de travail.

### **13.1 Rapports du TFAF et d'autres organisations visées à l'Annexe D**

13.8. Au cours de la période considérée, le TFAF a distribué au Comité une mise à jour portant la cote [G/TFA/TFAF/3](#). Il a aussi présenté un rapport oral à la réunion du Comité des 15 et 16 juin 2023.<sup>6</sup>

13.9. Un rapport des organisations visées à l'Annexe D a été distribué sous la cote [G/TFA/TFAF/W/2](#).

---

<sup>6</sup> [G/TFA/M/26](#).

#### **14 PROJET DE RAPPORT ANNUEL AU CONSEIL DU COMMERCE DES MARCHANDISES**

14.1. Le Comité a adopté le projet de Rapport annuel au Conseil du commerce des marchandises ([G/TFA/W/93](#)) et a demandé au Secrétariat de le mettre à jour pour tenir compte de la réunion du Comité des 3-5 octobre 2023.

**ANNEXE 1****NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES PAR LES MEMBRES DEPUIS LE PRÉCÉDENT RAPPORT ANNUEL JUSQU'AU 5 OCTOBRE 2023****1 NOTIFICATIONS AU TITRE DES ARTICLES 1:4, 10:4.3, 10:6.2 ET 12:2.2 DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

Membre	Cote du document
Afrique du Sud	<a href="#">G/TFA/N/ZAF/2</a>
Arménie	<a href="#">G/TFA/N/ARM/2/Rev.1</a>
Belize	<a href="#">G/TFA/N/BLZ/2/Rev.1</a>
Brunéi Darussalam	<a href="#">G/TFA/N/BRN/2</a>
Cambodge	<a href="#">G/TFA/N/KHM/5/Rev.1</a>
Équateur	<a href="#">G/TFA/N/ECU/2/Add.1/Rev.2</a>
Gambie	<a href="#">G/TFA/N/GMB/2</a>
Guatemala	<a href="#">G/TFA/N/GTM/2/Add.1</a>
Inde	<a href="#">G/TFA/N/IND/2/Rev.1</a>
Jamaïque	<a href="#">G/TFA/N/JAM/3</a>
Japon	<a href="#">G/TFA/N/JPN/2/Rev.2</a>
Myanmar	<a href="#">G/TFA/N/MMR/2/Rev.1</a>
Nigéria	<a href="#">G/TFA/N/NGA/3</a>
Norvège	<a href="#">G/TFA/N/NOR/2/Rev.3</a>
Panama	<a href="#">G/TFA/N/PAN/3</a>
Philippines	<a href="#">G/TFA/N/PHL/2/Rev.1</a> ; <a href="#">G/TFA/N/PHL/2/Rev.2</a>
Seychelles	<a href="#">G/TFA/N/SYC/2</a>
Suisse	<a href="#">G/TFA/N/CHE/2/Rev.2</a>
Tonga	<a href="#">G/TFA/N/TON/3/Rev.2</a>
Tunisie	<a href="#">G/TFA/N/TUN/3</a>
Ukraine	<a href="#">G/TFA/N/UKR/3/Rev.2</a>
Union européenne	<a href="#">G/TFA/N/EU/1/Add.1/Rev.3</a> ; <a href="#">G/TFA/N/EU/1/Rev.8</a>
Uruguay	<a href="#">G/TFA/N/URY/2/Rev.3</a>
Zimbabwe	<a href="#">G/TFA/N/ZWE/3</a>

**2 NOTIFICATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 16 DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

Membre	Cote du document
Albanie	<a href="#">G/TFA/N/ALB/3</a>
Belize	<a href="#">G/TFA/N/BLZ/4</a>
Équateur	<a href="#">G/TFA/N/ECU/5</a>
Guatemala	<a href="#">G/TFA/N/GTM/5</a>
Guinée	<a href="#">G/TFA/N/GIN/1/Add.2</a>
Kenya	<a href="#">G/TFA/N/KEN/5</a>
Malawi	<a href="#">G/TFA/N/MWI/4/Rev.1</a>
Maldives	<a href="#">G/TFA/N/MDV/3/Add.2</a> ; <a href="#">G/TFA/N/MDV/3/Add.3</a> ; <a href="#">G/TFA/N/MDV/4/Rev.1</a>
Myanmar	<a href="#">G/TFA/N/MMR/1/Add.4</a>
Népal	<a href="#">G/TFA/N/NPL/1/Add.4</a> ; <a href="#">G/TFA/N/NPL/1/Add.4/Corr.1</a>
Nicaragua	<a href="#">G/TFA/N/NIC/4/Rev.1</a>
Paraguay	<a href="#">G/TFA/N/PRY/4</a>
Tanzanie	<a href="#">G/TFA/N/TZA/2/Add.3</a> ; <a href="#">G/TFA/N/TZA/4</a>
Tunisie	<a href="#">G/TFA/N/TUN/1/Add.1</a>

**Arrangements avec les donateurs et progrès accomplis dans la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités**

Membre	Cote du document
Cambodge	<a href="#">G/TFA/N/KHM/4/Rev.1</a>
Costa Rica	<a href="#">G/TFA/N/CRI/3</a>
Îles Salomon	<a href="#">G/TFA/N/SLB/2</a>

Membre	Cote du document
Libéria	<a href="#">G/TFA/N/LBR/4</a>
Myanmar	<a href="#">G/TFA/N/MMR/3</a>
République démocratique populaire lao	<a href="#">G/TFA/N/LAO/3/Rev.1</a>
Rwanda	<a href="#">G/TFA/N/RWA/4/Rev.1</a>
Sierra Leone	<a href="#">G/TFA/N/SLE/2</a>
Tonga	<a href="#">G/TFA/N/TON/4</a>

### 3 NOTIFICATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 17 DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Membre	Cote du document
Angola	<a href="#">G/TFA/N/AGO/4</a>
Cabo Verde	<a href="#">G/TFA/N/CPV/1/Add.1</a>
Costa Rica	<a href="#">G/TFA/N/CRI/4</a>
Cuba	<a href="#">G/TFA/N/CUB/1/Add.2</a>
Équateur	<a href="#">G/TFA/N/ECU/1/Add.5</a> ; <a href="#">G/TFA/N/ECU/1/Add.6</a>
Guatemala	<a href="#">G/TFA/N/GTM/1/Add.3</a>
Maldives	<a href="#">G/TFA/N/MDV/3/Add.4</a>
Namibie	<a href="#">G/TFA/N/NAM/1/Add.3</a> ; <a href="#">G/TFA/N/NAM/1/Add.4</a>
Nicaragua	<a href="#">G/TFA/N/NIC/1/Add.4</a>
Sainte-Lucie	<a href="#">G/TFA/N/LCA/1/Add.4</a>
Seychelles	<a href="#">G/TFA/N/SYC/1/Add.3</a>
Togo	<a href="#">G/TFA/N/TGO/1/Add.3</a> ; <a href="#">G/TFA/N/TGO/1/Add.4</a>
Trinité-et-Tobago	<a href="#">G/TFA/N/TTO/2/Add.1</a>

### 4 NOTIFICATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 19 DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Membre	Cote du document
Guinée	<a href="#">G/TFA/N/GIN/1/Add.2</a>
Maldives	<a href="#">G/TFA/N/MDV/3/Add.4</a>
Myanmar	<a href="#">G/TFA/N/MMR/1/Add.3</a>
Namibie	<a href="#">G/TFA/N/NAM/1/Add.4</a>
Népal	<a href="#">G/TFA/N/NPL/1/Add.4</a> ; <a href="#">G/TFA/N/NPL/1/Add.4/Corr.1</a>
Sainte-Lucie	<a href="#">G/TFA/N/LCA/1/Add.4</a>

### 5 NOTIFICATIONS PRÉSENTÉES PAR LES MEMBRES DONATEURS AU TITRE DE L'ARTICLE 22 DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

#### Article 22:1 et 22:2

Membre	Cote du document
Australie	<a href="#">G/TFA/N/AUS/6</a> ; <a href="#">G/TFA/N/AUS/7</a>
Canada	<a href="#">G/TFA/N/CAN/5</a>
États-Unis	<a href="#">G/TFA/N/USA/7</a>
Japon	<a href="#">G/TFA/N/JPN/8</a>
Royaume-Uni	<a href="#">G/TFA/N/GBR/4</a>
Union européenne	<a href="#">G/TFA/N/EU/2/Add.4</a>

#### Article 22:3

Membre	Cote du document
Belize	<a href="#">G/TFA/N/BLZ/3/Rev.1</a>
Gambie	<a href="#">G/TFA/N/GMB/3</a>
Guatemala	<a href="#">G/TFA/N/GTM/4</a>
Myanmar	<a href="#">G/TFA/N/MMR/4</a>
Népal	<a href="#">G/TFA/N/NPL/3/Rev.1</a>
Nicaragua	<a href="#">G/TFA/N/NIC/2/Rev.1</a> ; <a href="#">G/TFA/N/NIC/5</a> ; <a href="#">G/TFA/N/NIC/5/Corr.1</a>
Nigéria	<a href="#">G/TFA/N/NGA/2</a>
Paraguay	<a href="#">G/TFA/N/PRY/2/Rev.2</a>
République démocratique du Congo	<a href="#">G/TFA/N/COD/2/Rev.1</a> ; <a href="#">G/TFA/N/COD/2/Rev.2</a>
République kirghize	<a href="#">G/TFA/N/KGZ/3</a>
Sénégal	<a href="#">G/TFA/N/SEN/2/Rev.1</a>
Tadjikistan	<a href="#">G/TFA/N/TJK/3</a>

---

Membre	Cote du document
Tonga	<a href="#">G/TFA/N/TON/2/Rev.3</a>
Tunisie	<a href="#">G/TFA/N/TUN/4</a>
Zimbabwe	<a href="#">G/TFA/N/ZWE/2/Rev.1</a>

## ANNEXE 2

### ÉCHANGES DE DONNÉES D'EXPÉRIENCE ET DISCUSSIONS THÉMATIQUES AU COMITÉ DE LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Le tableau suivant donne une vue d'ensemble des échanges de données d'expérience et des discussions thématiques qui ont lieu au Comité de la facilitation des échanges de l'OMC.

Une page Web spéciale a été créée dans la base de données de l'AFE. Elle contient tous les exposés et documents y relatifs référencés et peut être consultée via le lien suivant: <https://tfadatabase.org/fr/trade-facilitation-committee/experience-sharing>.

#### Réunion du Comité de la facilitation des échanges des 21 et 22 mars 2023

Exposé	Présentateur
<a href="#">The implementation of Advance Ruling Mechanism in Madagascar</a>	Madagascar
<a href="#">Proposal on the six principles of shared practice of successful NTFCs</a>	États-Unis
<a href="#">G/TFA/W/91</a>	
<a href="#">Trade Facilitation during a crisis lessons learnt from Covid-19</a>	Royaume-Uni
<a href="#">Improving procedures for authorization of exports and imports of processed food</a>	Pérou
<a href="#">Support to the National Service of Agrifood Health and Service SENASA of Honduras</a>	USAID
<a href="#">Malawi trade facilitation project</a>	Malawi
<a href="#">Promoting implementation of the TFA through digital revolution and intelligent technologies</a>	Chine
<a href="#">Trade Facilitation reforms beyond the WTO Trade Facilitation Agreement</a>	Inde
<a href="#">Natural Disaster Relief and Turkish Customs Administration</a>	Türkiye
<a href="#">IMPACCT - Disaster Preparedness A View from the Border</a>	IMPACCT
<a href="#">Exposé de MEDAIR</a>	MEDAIR
<a href="#">Exposé de l'IFRC</a>	IFRC
<a href="#">Déclaration des Tonga</a>	Tonga

#### Réunion du Comité de la facilitation des échanges des 15 et 16 juin 2023

Exposé	Présentateur
<a href="#">Trade Facilitation improvements under the NTFC in El Salvador (en espagnol)</a>	El Salvador
	USAID
<a href="#">Transit coordination</a>	CNUCED
<a href="#">Workshop results on transit issues</a>	Eswatini, Royaume d' - Gabon - Pakistan
<a href="#">Regional Electronic Cargo Tracking System</a>	CAE
<a href="#">Transit corridors</a>	Banque mondiale
<a href="#">Mongolia sharing of experience on transit coordination</a>	Mongolie
<a href="#">Vienna Programme of Action for Landlocked Developing Countries for the Decade 2014-2024</a>	ONU-OHRLLS
<a href="#">Promoting the Construction of Smart Customs by Innovating Regulatory Measures through Digitalization and New Technologies</a>	Chine
<a href="#">Streamlining agri-food export control certification</a>	Tunisie
<a href="#">Improving small package e-Trade for SMEs</a>	Cambodge
<a href="#">Disaster preparedness a view from the border of LLDCs</a>	IMC
<a href="#">COMESA RCTG CARNET</a>	COMESA
<a href="#">Déclaration (Paraguay)</a>	Paraguay

#### Réunion du Comité de la facilitation des échanges du 3 au 5 octobre 2023

Exposé	Présentateur
<a href="#">Progress made by Peru's National Trade Facilitation Committee (en espagnol)</a>	Pérou
<a href="#">Trade Facilitation - the digital transformation</a>	Inde
<a href="#">Trade facilitation in Jordan - increasing transparency and predictability for the private sector</a>	Jordanie
<a href="#">Trade facilitating agricultural systems and technology T FAST (en espagnol)</a>	Paraguay
<a href="#">Cargo and transit control for imports via Air Mode</a>	Brésil

## ANNEXE 3

## QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE DÉCOULANT DE LA CM12

Amélioration du fonctionnement du Comité de la facilitation des échanges ([JOB/TF/235](#))

PROCHAINES ÉTAPES PROPOSÉES PAR LE CFE <sup>1</sup>	État d'avancement des discussions à la réunion informelle du CFE 26 juillet 2023
<b>1. Assistance aux délégués en poste dans les capitales et à Genève</b>	
a) Organisation de séances d'introduction (hybrides) ou tutoriel pré-enregistré pour les délégués intéressés en poste à Genève et dans les capitales	Soutien exprimé en faveur de l'organisation de séances d'introduction périodiques deux fois par an sur l'AFE et la base de données avec des renseignements actualisés sur les travaux du Comité de la facilitation des échanges.
b) Élaboration d'un manuel sur l'organisation du Comité, couvrant son fonctionnement, ses règles de procédure, ses activités ordinaires, ses engagements, ses procédures de notification ainsi que les outils numériques utilisés.	Soutien exprimé en faveur de l'élaboration d'un manuel décrivant les principaux aspects procéduraux et fondamentaux des travaux du Comité de la facilitation des échanges. Un aperçu sera communiqué aux Membres à l'avance.
c) Organisation de sessions de renforcement des capacités sur les notifications	Soutien exprimé en faveur de l'organisation de sessions de renforcement des capacités sur les notifications au titre de l'AFE sur une base annuelle, dans le cadre de réunions informelles. Des sessions supplémentaires seront organisées sur une base ad hoc, comme les Membres l'ont demandé. La participation des fonctionnaires en poste dans les capitales aux sessions sera examinée.
d) Disponibilité en ligne de supports de formation pour les délégués et les parties prenantes extérieures.	Soutien exprimé en faveur de la mise en ligne par le Secrétariat des supports de formation utilisés pour les sessions périodiques de renforcement des capacités sur la page du site Web de l'OMC consacrée à la facilitation des échanges et sur le site Web de la base de données de l'AFE.
<b>2. Planification et organisation des réunions</b>	
a) Planification annuelle et programmation des réunions permettant une préparation adéquate	Pas de suivi spécifique au sein du Comité de la facilitation des échanges à l'heure actuelle, les discussions se poursuivant dans le cadre du CCM.
b) Éviter le chevauchement des réunions et les changements de dates des réunions	Pas de suivi spécifique au sein du Comité de la facilitation des échanges à l'heure actuelle, les discussions se poursuivant dans le cadre du CCM.
c) Introduction d'un mécanisme d'alerte automatique pour le calendrier des réunions de l'OMC	Pas de suivi spécifique au sein du Comité de la facilitation des échanges à l'heure actuelle, les discussions se poursuivant dans le cadre du CCM.
<b>3. Procédures de travail</b>	
a) Introduction d'un ordre du jour annoté (document fournissant des renseignements d'ordre général sur les questions qui seront examinées à une réunion)	Soutien exprimé en faveur de la distribution par le Secrétariat d'un ordre du jour annoté avant les réunions formelles du Comité de la facilitation des échanges, 10 jours avant la réunion. Ce document pourrait décrire chacun des points de l'ordre du jour et fournir le contexte pertinent afin d'aider les délégations à se préparer.
b) Distribution en temps utile et téléchargement sur les plates-formes numériques bien à l'avance des documents pour les réunions (y compris compte rendu de la réunion précédente, rapports oraux du Secrétariat, exposés et autres)	Soutien exprimé en faveur de la distribution des documents portant une cote assez longtemps avant les réunions pour en permettre la traduction et la mise à disposition sur Documents en ligne (référence: <a href="#">JOB/CTG/32</a> , point f.1.1). Tant les Membres que le Secrétariat feront tout leur possible pour faire en sorte que tous les exposés soient distribués et mis à disposition en ligne (dans la série de documents RD) avant les réunions (référence: <a href="#">JOB/CTG/32</a> , point f.1.2).

<sup>1</sup> À la réunion du Comité de la facilitation des échanges des 21 et 22 mars 2023 et en réponse à une communication présentée par le Président du Comité datée du 3 avril 2023.

<b>PROCHAINES ÉTAPES PROPOSÉES PAR LE CFE<sup>1</sup></b>	<b>État d'avancement des discussions à la réunion informelle du CFE 26 juillet 2023</b>
c) Amélioration de l'établissement des comptes rendus des réunions formelles	Analyse et échange de vues supplémentaires nécessaires concernant la forme et l'établissement des comptes rendus du Comité de la facilitation des échanges, et de l'examen de toute recommandation éventuelle dans ce domaine.
d) Distribution des notes récapitulatives après les réunions	Soutien exprimé en faveur de la distribution par le Secrétariat des déclarations ou des rapports écrits du Président lorsque cela peut être utile ou lorsque cela est demandé par les délégations.
<b>4. Utilisation des outils numériques</b>	
a) Mise en œuvre d'un eAgenda	Soutien exprimé en faveur de la mise en œuvre d'eAgenda à titre expérimental, sous réserve de considérations budgétaires et de ressources.
b) Enregistrement électronique	Pas de suivi spécifique au sein du Comité de la facilitation des échanges à l'heure actuelle, les discussions se poursuivant dans le cadre du CCM.
c) Adoption de la base de données sur les préoccupations commerciales	Aucune action n'est requise à ce stade
d) Établissement d'un portail des notifications comme guichet unique	Pas de suivi spécifique au sein du Comité de la facilitation des échanges à l'heure actuelle, les discussions se poursuivant dans le cadre du CCM.

**ANNEXE 4****SESSION SPÉCIFIQUE SUR LES QUESTIONS DE TRANSIT CONCERNANT LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL*****"Surmonter les difficultés des opérations de commerce et de transit"*****Programme****16 juin 2023**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>
<p>Allocution de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• M. Carlos S. Guevara (Équateur), Président du Comité de la facilitation des échanges</li> <li>• S.E. Mme Zhanar Aitzhanova, Ambassadrice du Kazakhstan</li> </ul>
<p>Présentation des résultats de l'Atelier sur le transit pour les pays en développement sans littoral et les pays de transit Membres de l'OMC qui s'est tenu les 13 et 14 juin</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Principales constatations et solutions pour les problèmes prioritaires identifiés: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Khetsiwe Khumbuzile Marina Makhanya (Eswatini), M. Gildas Kevin Assambou (Gabon) et M. Ashfaq Ahmad (Pakistan)</li> </ul> </li> <li>• Recommandations en vue de faire avancer les questions de transit au Comité de la facilitation des échanges: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme Constance Zhanje (Zimbabwe)</li> </ul> </li> </ul>
<p>Exposés présentés par des organisations internationales donnant un aperçu de leurs programmes de soutien aux PDSL et partage de l'expérience d'un PDSL de transit Membre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme d'action de Vienne</b> – Mme Gladys Mutangadura, <u>ONU-OHRLLS</u></li> <li>• <b>Garanties</b> – M. Berhane Giday Kassa, <u>COMESA</u>, et M. Charles Chaitezvi, <u>COMESA</u></li> <li>• <b>Traçage</b> – M. Evariste Munyampundu, <u>CAE</u></li> <li>• <b>Couloirs de transit</b> – M. William Gain, <u>Banque mondiale</u></li> <li>• <b>Coordination du transit</b> – Mme Ariunaa Adiya, Département du commerce extérieur et de la coopération économique, Ministère des affaires étrangères de Mongolie</li> <li>• <b>Formalités</b> – M. Phuntsho Dorji, <u>OMD</u></li> <li>• <b>Coordination</b> – M. Poul Hansen, <u>CNUCED</u></li> </ul>
<p>Clôture</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S.E M. Raúl Cano Ricciardi, Ambassadeur du Paraguay</li> </ul>

---

**RAPPORT DU BOTSWANA, COORDONNATEUR DU GROUPE DES PDSL, AU SUJET  
DE LA SESSION SPÉCIFIQUE SUR LES QUESTIONS DE TRANSIT  
CONCERNANT LES PAYS SANS LITTORAL**

1. Le Groupe des pays en développement sans littoral Membres de l'OMC, en coopération avec le TFAF, a organisé un atelier les 13 et 14 juin 2023 afin de réunir les pays en développement sans littoral et les pays de transit pour identifier les principaux problèmes relatifs au transit et les solutions possibles en vue de la deuxième session spécifique du Comité de la facilitation des échanges de l'OMC sur le thème "Surmonter les difficultés des opérations de commerce et de transit". Les participants à cet atelier étaient des fonctionnaires en poste dans les capitales appartenant à 26 pays en développement sans littoral et pays de transit Membres. Des exposés ont aussi été présentés par le Secrétariat de l'OMC et par des experts facilitateurs de la [CNUCED](#), du [Groupe de la Banque mondiale](#), du [COMESA](#), de la [CEA](#), de l'[OCDE](#), de l'[OMD](#) et de l'[ONU-OHRLS](#).

2. Parmi les sujets spécifiques traités au cours de l'atelier figuraient la coordination du transit, les couloirs, les garanties, le traçage et les formalités. Au cours de la session spécifique tenue ce matin, les participants à l'atelier sur les questions de transit ont présenté les résultats, les principales constatations et les solutions en la matière, examinés au cours de l'atelier. Nous exprimons nos sincères remerciements au Président du Comité de la facilitation des échanges, M. Carlos Guevara, pour son allocution de bienvenue, à l'Ambassadrice du Kazakhstan, S.E. Mme Zhanar Aitzhanova, pour avoir animé la séance, et à l'Ambassadeur du Paraguay pour ses remarques finales. Un rapport plus détaillé sur l'atelier sera communiqué à une date ultérieure.

3. Au sujet de la coordination du transit, les participants ont relevé comme problèmes principaux la diversité des procédures et des formalités avec les Membres voisins, une collaboration limitée à travers les frontières et des capacités à développer. Parmi les autres problèmes cités figurait le manque de coordonnateurs spécifiques du transit et d'un réseau transfrontières. Les solutions proposées étaient, entre autres, la simplification, la normalisation et l'harmonisation des procédures et des horaires de travail, la mise en place de groupes de travail transfrontières pour renforcer la coopération entre les voisins, et la création d'un coordonnateur du transit dans les douanes et dans tous les comités nationaux de facilitation des échanges. En ce qui concerne les garanties, les principaux problèmes relevés étaient l'absence de lignes directrices régionales ou internationales relatives aux garanties, y compris le manque d'harmonisation entre les voisins, le calcul des garanties et leur délivrance en temps voulu. Les solutions proposées pour résoudre ces problèmes étaient, entre autres, un plaidoyer conjoint avec le secteur privé, l'élaboration des réglementations et des garanties régionales spécifiques nécessaires aux opérations de transit selon les modalités mises au point par le [COMESA](#), et la numérisation et l'automatisation des procédures douanières relatives aux garanties, afin d'inclure la connectivité transfrontières et d'harmoniser les méthodes de calcul des garanties. Les principaux problèmes relevés au sujet du traçage et des scellés ont été les points de contrôle routiers au niveau intérieur, la vulnérabilité des sceaux conventionnels à la falsification et les coûts élevés. Pour surmonter ces difficultés, il a été recommandé de mettre en œuvre des solutions technologiques, de renforcer les capacités et d'assurer une gestion efficace.

4. Avec des technologies telles que les systèmes de traçage électronique, il était possible de supprimer la nécessité des points de contrôle et des convois, ce qui rendait le transit plus efficace. En outre, il a été suggéré d'étudier la suppression des redevances associées à la liberté de transit au titre de l'article 11 de l'AFE afin de simplifier les opérations logistiques. Toutefois, la prudence a été conseillée au sujet de l'utilisation de cautions régionales abordables comme solution. Aux couloirs frontaliers, les principaux problèmes étaient, entre autres, l'interopérabilité et l'interconnectivité des données de transit, d'où la nécessité d'avoir une assistance cohérente pour partager les données sur l'ensemble des couloirs. Les diverses formalités et procédures dans les pays du couloir étaient inadéquates en raison de l'absence de reconnaissance mutuelle des contrôles, ce qui entraînait des retards et augmentait le coût du commerce. Il était vital d'introduire des normes internationales telles que les opérateurs économiques agréés, la reconnaissance mutuelle des systèmes douaniers et des mesures SPS et la numérisation de l'information.

5. Les difficultés causées par des formalités complexes, lourdes et excessives à la frontière étaient entre autres les suivantes: inspections inutiles, absence de gestion des risques dans le transit, manque de transparence concernant les formalités relatives au transport multimodal autre que la route, coordination des contrôles et absence de formalités spéciales pour les marchandises particulières telles que les animaux vivants et les marchandises surdimensionnées. Les solutions

proposées pour alléger ces formalités contraignantes étaient, entre autres, le renforcement de la coordination, la coopération, l'harmonisation et la simplification des inspections et de la documentation - avec l'encouragement à mettre en place des guichets uniques à la frontière - et l'utilisation de matériel d'inspection non intrusif, associée à l'utilisation de moyens numériques et automatisés permettant d'accélérer le transit et de rendre les échanges plus faciles. Les recommandations formulées à l'atelier soulignaient la nécessité de trouver un soutien à la mise en œuvre pour les PDSL, y compris le renforcement de la coordination des donateurs au travers des CNFE et du TFAF, l'élaboration et l'utilisation d'outils de suivi et l'organisation de formations concernant ces outils, et la mise au point d'une approche coordonnée au niveau national pour assurer la mise en œuvre prioritaire des engagements contractés dans le cadre de l'AFE. Un autre point important issu de l'atelier était de rendre plus durable le soutien à la mise en œuvre fourni par les donateurs.

6. D'autres partages d'expériences ont également été envisagés comme moyen de faire avancer les questions de transit au Comité de la facilitation des échanges. Ils pourraient porter sur certains problèmes tels que la coordination et la coopération en matière de transit, les couloirs et les formalités, ainsi que sur des questions transversales telles que les règles d'origine et les mesures sanitaires et phytosanitaires applicables aux marchandises en transit. S'agissant de l'assistance technique, les recommandations consistaient, entre autres, à effectuer des évaluations des besoins pour les Membres qui mettaient en œuvre l'AFE, notamment les mesures de la catégorie C, et à encourager la présentation de demandes d'assistance technique au TFAF par les Membres au travers de leurs missions permanentes.

7. À propos du soutien des donateurs, les recommandations étaient, entre autres, d'encourager les donateurs à appuyer l'utilisation d'outils de suivi et d'évaluation et à donner plus de renseignements sur le soutien accordé au sujet des questions de transit. Enfin, d'autres recommandations consistaient à établir des sous-comités du transit dans le cadre des CNFE, à tenir des sessions spécifiques sur le transit aux niveaux national et régional et à encourager les fonctionnaires en poste dans les capitales à partager leurs expériences au travers de leurs missions, ainsi qu'à tirer parti et à s'inspirer des expériences des Membres qui avaient mis en œuvre avec succès des réformes du transit.

8. À la suite de la présentation par les participants des principales constatations et recommandations issues de l'atelier, nous avons entendu les représentants de plusieurs organisations régionales et internationales présenter un aperçu de leurs programmes de soutien en faveur des PDSL Membres. Il y a eu ainsi des exposés de l'ONU-OHRLS sur le Programme d'action de Vienne, du COMESA sur les garanties, de la CAE sur le traçage, de la Banque mondiale sur les couloirs de transit, du Ministre des affaires étrangères de Mongolie sur la coordination du transit, de l'OMD sur les formalités et de la CNUCED sur la coordination. Nous remercions ces organisations d'avoir participé à l'atelier et de continuer à soutenir les PDSL confrontés aux problèmes de transit. Des travaux complémentaires sont nécessaires afin d'étudier les meilleurs moyens pour le Comité de la facilitation des échanges de soutenir l'adoption des recommandations formulées aujourd'hui. Les constatations issues de l'atelier peuvent être consultées sur le site Web du TFAF. Notre objectif est que le résultat de cette session apporte une contribution utile à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral qui doit se tenir du 18 au 22 juin 2024 à Kigali (Rwanda). Le but de cette conférence est de formuler et d'adopter un cadre renouvelé pour le soutien international en réponse aux besoins particuliers des PDSL et de renforcer le partenariat entre les PDSL et les pays de transit et leurs partenaires de développement. La Conférence adoptera un programme d'action décennal pour les PDSL, et il est essentiel que des solutions destinées à faciliter le transit et les échanges fassent partie intégrante de ce programme. Le Botswana s'estime très honoré de présider cette conférence et attend avec intérêt de poursuivre le dialogue avec les pays membres, les organisations internationales et les partenaires pour en assurer la réussite. Nous souhaitons aussi saisir cette occasion pour remercier le Secrétariat pour son assistance à l'élaboration du rapport.

**ANNEXE 5****PRÉPARATION AUX CATASTROPHES: UNE VUE DE LA FRONTIÈRE****21 mars 2023****Programme**

<b>ALLOCUTION DE BIENVENUE</b>
S.E. M. Adamu Mohammed ABDULHAMID, Ambassadeur, Représentant permanent du Nigéria auprès de l'OMC, Président du Comité de la facilitation des échanges
<b>VUE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DOUANES ET L'AIDE HUMANITAIRE (IMPACCT) 10h15-10h30</b>
<b>Présentatrice</b> Mme Virginie Bohl, Coordinatrice, Groupe de travail d'IMPACCT
<b>TABLE RONDE 1 – PRÉPARATION AUX CATASTROPHES PARMIS LES ÉTATS CÔTIERS 10h30-11h45</b>
<b>Modératrice:</b> Christina Kopitopoulos, Représentante adjointe des États-Unis pour les questions commerciales internationales, chargée des questions relevant de l'OMC et des questions multilatérales
<b>Table ronde</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S.E. Jose Valencia, Représentant permanent auprès de l'OMC, Équateur</li> <li>• M. Onur Yengil, Expert du commerce au Ministère du commerce, Türkiye</li> <li>• [Intervenant à confirmer], Mozambique</li> <li>• Mme Corinna Drechsel, Conseillère principale pour la logistique mondiale, Medair</li> <li>• Mme Danielle Jurman, Analyste chargée des fournitures humanitaires, Division de la réponse humanitaire, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)</li> </ul>
<b>TABLE RONDE 2 – PRÉPARATION AUX CATASTROPHES PARMIS LES ÉTATS INSULAIRES 11h45-13 heures</b>
<b>Modératrice:</b> Christina Kopitopoulos, Représentante adjointe des États-Unis pour les questions commerciales internationales, chargée des questions relevant de l'OMC et des questions multilatérales
<b>Table ronde</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S.E. M. Sumbue Antas, Représentant permanent auprès de l'OMC, Vanuatu</li> <li>• M. Raymond Batac, Conseiller commercial, Mission permanente des Philippines</li> <li>• M. Olivier Andriakaja Elack, Directeur général du Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC), Madagascar</li> <li>• Mme Esterlina Alipate, stagiaire du Programme de formation des Pays-Bas à l'OMC (anciennement au Ministère du commerce et du développement économique), Tonga</li> <li>• Mme Mulki Fozia Abdullah, Référente approvisionnement terrain, Médecins sans frontières</li> <li>• M. Nelson Castaño, Directeur, Coordinateur des opérations, Catastrophes et crises (Prévention, réponse et redressement), Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge</li> </ul>
<b>SYNTHÈSE ET PROCHAINES ÉTAPES</b>

**PRÉPARATION AUX CATASTROPHES: UNE VUE DE LA FRONTIÈRE  
DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL**

**SESSION SPÉCIFIQUE SUR LES QUESTIONS DE TRANSIT CONCERNANT  
LES PAYS SANS LITTORAL MEMBRES**

**16 juin 2023**

**Programme**

<b>POINT DE L'ORDRE DU JOUR</b>
Allocution de bienvenue et présentation des intervenants
<b>Mme Christina Kopitopoulos</b> , Représentante adjointe des États-Unis pour les questions commerciales internationales, chargée des questions relevant de l'OMC et des questions multilatérales (Modératrice)
Table ronde sur la préparation aux catastrophes parmi les PDSL pour déterminer les travaux futurs que le CFE pourrait entreprendre en vue de simplifier et d'accélérer les expéditions humanitaires.
<i>Intervenants</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Lydia MATAPO</b>, Représentante permanente adjointe auprès de l'OMC, Zambie</li> <li>• <b>M. Gobinda Bahadur KARKEE</b>, Secrétaire adjoint, Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement, Népal</li> <li>• <b>M. Samnang CHEA</b>, Responsable des affaires internationales au Département général des douanes et de l'accise du Cambodge et membre du Secrétariat du Comité national de facilitation des échanges du Cambodge</li> <li>• <b>Mme Virginie BOHL</b>, Groupe de travail sur les douanes et l'aide humanitaire (IMPACCT)</li> <li>• <b>M. Jean-Cedric MEEUS</b>, Chef des transports mondiaux, Division de l'approvisionnement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)</li> <li>• <b>M. Sébastien CAZENAVE</b>, Directeur principal, Logistique mondiale et chaîne d'approvisionnement, International Medical Corps</li> </ul>
Principales constatations et solutions pour les problèmes débattus
Questions et réponses du public
Clôture: Bilan et prochaines étapes

---

**PRÉPARATION AUX CATASTROPHES: COOPÉRATION INTERNATIONALE DES DONATEURS  
AFIN DE FACILITER LE MOUVEMENT DES MARCHANDISES HUMANITAIRES  
PENDANT LES SITUATIONS D'URGENCE ET LES CATASTROPHES**

**6 octobre 2023**

**Programme**

**Aperçu général:** Il s'agit de la troisième d'une série de tables rondes visant à permettre un échange de données d'expérience et à souligner les difficultés rencontrées par les Membres de l'OMC, les organismes donateurs, les ONG et les parties prenantes du secteur privé pour faire circuler l'aide humanitaire et les fournitures de secours à travers les frontières internationales en période de catastrophe, quelle que soit la nature de celle-ci. Ces tables rondes visaient à identifier les travaux que le Comité de la facilitation des échanges pourrait entreprendre pour simplifier et accélérer les envois humanitaires.

En mars 2023, le Secrétariat de l'OMC a organisé, avec l'aide des États-Unis, une table ronde visant à permettre un échange de données d'expérience entre États côtiers et États insulaires et a vu la participation de plusieurs organisations humanitaires et ONG. En juin 2023, les États-Unis ont organisé une table ronde afin d'examiner les difficultés particulières rencontrées par les pays en développement sans littoral (PDSL), dans le cadre d'une session spécifique sur les questions de transit concernant les pays sans littoral Membres.

Cette troisième table ronde (en mode hybride) sera l'occasion d'examiner le rôle que jouent les donateurs internationaux et les banques de développement lorsqu'ils travaillent avec les Membres de l'OMC pour les aider à faire circuler les marchandises humanitaires et les fournitures de secours à travers les frontières internationales en période de catastrophe. Cette session vient compléter la session spécifique du CFE sur l'assistance technique et le renforcement des capacités.

10 heures Allocution de bienvenue et introduction (10 mn)

**Ambassadrice Maria Pagan**, Représentante permanente des États-Unis auprès de l'OMC [à confirmer]

10h10 Présentation des intervenants (5 mn)

Modérateur, Alan Treat, Attaché, Mission des États-Unis auprès de l'OMC

10h15 Table ronde et débat animé par un modérateur (60 mn)

1. **M. Jaime Granados**, Chef, Division du commerce et de l'investissement, Secteur de l'intégration et du commerce, Banque interaméricaine de développement [confirmé]
2. **M. William Gain**, Spécialiste mondial des produits pour la facilitation des échanges et la gestion des frontières, Banque mondiale [confirmé]
3. **M. Youssouf Kone**, Coordonnateur de l'intégration régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Groupe de la Banque africaine de développement [confirmé]
4. **Mme. Kanya Sasradipoera**, Spécialiste en chef de la coopération régionale, Banque asiatique de développement [confirmé]
5. **M. John David**, Spécialiste des systèmes d'information, Programme SYDONIA, CNUCED, [confirmé]

**Format:** Exposés présentés par les intervenants, avec une discussion animée par un modérateur. Chaque intervenant présentera un exposé de 7 à 10 minutes portant sur les points suivants:

- 1) Le rôle du donateur international et un bref aperçu des activités de programmation
- 2) Comment le donateur international travaille avec le Membre de l'OMC concerné pour mettre en œuvre les activités avant, pendant et/ou après la catastrophe afin d'assurer la circulation des marchandises humanitaires à travers les frontières
- 3) Le rôle des autres parties prenantes extérieures (par exemple, le secteur privé, la société civile, les organisations humanitaires)
- 4) Les expériences et les enseignements tirés
- 5) Les travaux que le CFE de l'OMC pourrait éventuellement entreprendre en vue de simplifier les procédures et d'accélérer les envois humanitaires.

Questions posées aux intervenants dans le cadre des discussions animées par un modérateur

1. D'après votre expérience, quelles sont les trois ou quatre mesures que les Membres doivent prendre pour utiliser vos ressources afin de se préparer à une future catastrophe?
2. Quelles actions communes des Membres sont-elles les plus efficaces pour traverser ou surmonter une catastrophe ou une crise?
3. Le Comité de la facilitation des échanges de l'OMC a travaillé à l'élaboration de principes universels visant à permettre à tous les Membres de se préparer aux pandémies futures. Vos organisations conviennent-elles de l'importance d'une mise en œuvre uniforme de ces principes? Pouvez-vous aider les Membres à adopter et à mettre en œuvre ces principes et pratiques?

11h15 Perspectives des partenaires Membres de l'OMC (30 mn) [brèves interventions des participants]

*Les Membres de l'OMC qui sont mis en avant dans les exposés ci-dessus et qui se sont associés à ces banques de développement régionales et donateurs pour travailler sur la question de la préparation aux catastrophes sont invités à faire part de leurs vues, s'agissant des enseignements tirés et des travaux que le CFE de l'OMC pourrait entreprendre à l'avenir.*

11h45 Questions et réponses du public (30 mn)

12h15 Bilan et prochaines étapes (15 min)  
Modérateur, Représentant des États-Unis pour les questions commerciales internationales

12h30 Fin de la session

## ANNEXE 6

**ACTIVITÉS D'ASSISTANCE TECHNIQUE MENÉES PAR LE TFAF  
DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2022 AU 30 OCTOBRE 2023**

Activité et date	Résultat escompté (d'après le cadre logique du TFAF)	Nombre de participants
Atelier régional pour les pays insulaires du Pacifique - 13-16 décembre 2022	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges Obtenir une assistance pour la mise en œuvre des dispositions de l'AFE.	65
Atelier national pour les Maldives – 22-25 janvier 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges	40
Retraite des partenaires visés à l'annexe D - 27-28 février 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges	10
Atelier national de l'Égypte pour la Section de l'exécution de l'AFE - 15 mars 2023 (en ligne)	Obtenir une assistance pour la mise en œuvre des dispositions de l'AFE.	12
Participation du Secrétaire du CNFE de Madagascar au CFE - 21-22 mars 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges Obtenir une assistance pour la mise en œuvre des dispositions de l'AFE.	1
Atelier régional avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) - 27-29 mars 2023 (en ligne)	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges Obtenir une assistance pour la mise en œuvre des dispositions de l'AFE.	60
Atelier national pour El Salvador – 15-17 avril 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges	20+
Atelier régional des comités nationaux de facilitation des échanges, Ouzbékistan - 25-26 avril 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges	20+
Atelier régional sur la maturité et le renforcement des capacités des CNFE pour les Balkans et les économies voisines - 16-17 mai 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges	20
Atelier régional avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) - 23-26 mai 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges	50
Atelier sur le transit, Genève – 13-14 juin 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges Obtenir une assistance pour la mise en œuvre des dispositions de l'AFE.	28
Activité régionale de l'ONU-OHRLLS en Eurasie – 24-25 août 2023	Améliorer le fonctionnement des comités nationaux de la facilitation des échanges Obtenir une assistance pour la mise en œuvre des dispositions de l'AFE.	100+